

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 928-2024

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière :

Que, lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 16 décembre 2024, le conseil de cette municipalité a adopté le **Règlement numéro 928-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour augmenter le nombre de logements permis dans la 151^e Rue.**

Qu'un certificat de conformité a été délivré par le directeur général de la M.R.C. de Beauce-Sartigan en date du 14 janvier 2025.

Que ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière aux heures ordinaires de bureau ou en communiquant par téléphone au numéro 418 228-5555 (poste 2212) ou par courriel à greffe@saint-georges.ca.

Que ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Georges,
ce 22^e jour de janvier 2025.


M^e Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière